

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 26 juin 2023

**DATE DE LA CONVOCATION**

16 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice :  
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 22  
Suppléant votant : 1  
Pouvoirs : 7  
Total votants : 30

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 juin 2023**

**L'an deux mil vingt trois  
Et le 26 juin à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

**Membres Titulaires présents :**

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Joël DEBUIGNE, Jean-Luc DAUTREMÉPUIS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Gilles CLEMENT, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuville), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

**Membres Suppléants présents à voix délibérative :** Philippe GRANADOS (Crouy-sur-Cosson).

**Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :**

Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne) a donné pouvoir à Patrice DUCHET (Tour-en-Sologne), Claire CAILLON a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson), Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUIS (Huisseau-sur-Cosson), Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord), José COELHO a donné pouvoir à Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury), Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

**Membres Titulaires absents ou excusés :**

Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Christine MONGELLA (Maslives), Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Stéphane FRIAUD, Elisabeth GUIBERTEAU, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan).

**Membres Suppléants présents sans voix délibérative :** Florence BARRAUD-RODET (Thoury).

**Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord) a été désignée secrétaire de séance.**

**Délibération 041-045-2023**

**Objet : Suppression d'un emploi non permanent d'éducateur des activités physiques et sportives**

Vu la délibération n° 041-024-2023 du 13 avril 2023 portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité,  
Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial le 5 juin 2023,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que dans le cadre du transfert de la piscine de Bracieux à la Communauté de communes et avant son intégration dans le périmètre de la Délégation de service Public à compter du 15 juin 2023, un emploi non permanent d'éducateur des activités physiques et sportives a été créé par délibération n° 041-024-2023 du 13 avril 2023 afin d'assurer les missions de maître-nageur pour 15 jours à compter du 1er juin 2023 pour pouvoir accueillir les enfants du collège.

Par délibération en date du 3 mai dernier, la Société VERT MARINE a été choisie comme concessionnaire.

Après échange avec le prestataire, ce dernier a proposé, que le maître-nageur en charge de la piscine de Bracieux à compter du 15 juin, intervienne, sous la forme d'une prestation de service, à compter du 05 et jusqu'au 14 juin (pour l'accueil des scolaires) garantissant ainsi la bonne continuité du service.

Aux termes de l'exposé des motifs, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire :

- De supprimer l'emploi non permanent d'éducateur des activités physiques et sportives créé à temps complet pour assurer un accroissement saisonnier d'activité

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **VALIDE la suppression de l'emploi non permanent d'éducateur des activités physiques et sportives créé à temps complet pour assurer un accroissement saisonnier d'activité.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

**La secrétaire de séance**



**Danièle DEBOUT**

**Le Président**



**Gilles CLEMENT**